



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 54

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	21
Dont huit pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 06 juillet 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA  
TRAVERSÉE CENTRE BOURG –  
APPROBATION DU PLAN DE  
FINANCEMENT DES TRAVAUX  
SUR LES RÉSEAUX DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ÉLECTRICITÉ, D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC ET DE  
TELECOMMUNICATIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, le conseil municipal de la Commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, Maire*

**PRESENTS** : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. ZANNI F.  
CHANTELOT C. PLEYNET J.P. BILLARD  
G. CHEVRON F. QUERNEC GARIN C.  
CHAMPEAU S. CHANTELOT L.

**EXCUSES** : MORAND F. « pouvoir à  
BILLARD G. » FICHARD B. « pouvoir à  
MORIAUD P. » ARNOUX R. « pouvoir à De  
PROYART A. » RACINE FREIXENET M.  
« pouvoir à QUERNEC GARIN C. » DIANA  
C. « pouvoir à CHEVRON F. » CORNU C.  
« pouvoir à TRONCHON J. » MATTERA A.  
« pouvoir à ZANNI F. » STUBERT B.  
« pouvoir à MEYRIER M. » GEROUDET A.

**ABSENTE** : DENERVAUD M.

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire, expose que,

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « SEQUOÏA CHÂTEAU – TF – TO1 – TO2 – TO3 » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à :	859 037.42 euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	503 100.48 euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	25 771.12 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de CHENS SUR LEMAN,

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023

Reçu en préfecture le 17/07/2023

Publié le 19/07/23

ID : 074-217400704-20230711-D2023\_54



Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 859 037.42 euros  
avec une participation financière communale s'élevant à : 503 100.48 euros  
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 25 771.12 euros

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 20 616.90 euros, sous forme de fonds propres, après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 402 480.38 euros.  
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Jérôme TRONCHON

Le maire  
Pascale MORIAUD



PLAN DE FINANCEMENT  
 PROGRAMME 2023  
 OPERATION : SEQUOIA CHATEAU - TF-TO1-TO2-TO3

Votre interlocuteur technique : **Thibaut GRANDCLEMENCENT**  
 Votre interlocuteur administratif : **Marie-Joëlle LOF**

Nombre de candélabres : 53  
 Nombre de coevales : 40



Code programme		Nature		Opération : SEQUOIA CHATEAU - TF-TO1-TO2-TO3		Montant TTC de la dépense		TVA		Montant HT de la dépense		Participation du Syane		Participation de la commune		Total commune		
Code programme	N° de la demande	N° de la demande	Nature	Code programme	N° de la demande	Code programme	N° de la demande	Code programme	N° de la demande	Code programme	N° de la demande	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA & charge au Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA & charge de la commune	Total commune
<b>Electricité</b>																		
PSUR	21143	03	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Réseau	PSUR	21143	03	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Réseau	59 866,74 €	19 973,35 €	119 840,09 €	60%	59 920,04 €	19 973,35 €	79 893,39 €	40%	39 946,70 €	0,00 €	39 946,70 €
MUR	21143	01	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	MUR	21143	01	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	43 902,88 €	8 780,58 €	52 683,46 €	40%	17 581,17 €	8 780,58 €	26 361,76 €	60%	26 341,78 €	0,00 €	26 341,78 €
PSUB	21143	02	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Branchements	PSUB	21143	02	Sécurisation du réseau basse tension - Commune urbaine - Branchements	84 832,88 €	18 966,51 €	103 799,39 €	60%	50 899,53 €	18 966,51 €	69 866,04 €	40%	33 933,03 €	0,00 €	33 933,03 €
MUB	21143	03	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	MUB	21143	03	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	35 655,54 €	7 133,11 €	42 788,65 €	40%	14 286,22 €	7 133,11 €	21 399,33 €	60%	21 389,32 €	0,00 €	21 389,32 €
		<b>Soins-totaux</b>				<b>Soins-totaux</b>		<b>284 267,77 €</b>	<b>52 853,56 €</b>	<b>337 121,33 €</b>			<b>142 846,96 €</b>	<b>52 853,56 €</b>	<b>195 700,52 €</b>			<b>121 620,81 €</b>
<b>Eclairage public</b>																		
EPI	21143	04	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	EPI	21143	04	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	407 938,65 €	81 581,73 €	489 490,38 €			80 160,00 €	80 276,42 €	160 436,42 €			327 748,65 €
		<b>Soins-totaux</b>				<b>Soins-totaux</b>		<b>407 938,65 €</b>	<b>81 581,73 €</b>	<b>489 490,38 €</b>			<b>80 160,00 €</b>	<b>80 276,42 €</b>	<b>160 436,42 €</b>			<b>327 748,65 €</b>
<b>Réseaux de Télécommunications</b>																		
CR	21143	05	Rétablissement réseau Orange	CR	21143	05	Rétablissement réseau Orange	43 894,03 €	8 737,62 €	52 631,65 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			43 894,03 €
		<b>Soins-totaux</b>				<b>Soins-totaux</b>		<b>43 894,03 €</b>	<b>8 737,62 €</b>	<b>52 631,65 €</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>43 894,03 €</b>
		<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>		<b>715 864,50 €</b>	<b>143 172,91 €</b>	<b>859 037,42 €</b>			<b>222 805,56 €</b>	<b>133 129,98 €</b>	<b>355 935,54 €</b>			<b>493 057,56 €</b>

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant TTC (hors Gène Civil pour Fibre Optique - Collecte)

Le versement de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres.

- 80 % de la quote-part, soit **402 480,38** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la fin de l'opération.

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **20 616,30** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de la fin de l'opération.

La contribution au budget de fonctionnement du Syane sera versée sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

Envoyé en préfecture le 17/07/2023  
 Reçu en préfecture le 17/07/2023  
 Publié le **19/07/23**  
 ID : 074-217400704-20230711-D2023\_54-